



# Formation en droit des mineurs

Mercredi 5 avril 2023 de 17h00 à 19h00

---

En ligne

## Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement de second degré

### PROGRAMME

#### I - Les règles devant le Conseil de discipline

- les textes applicables
- la saisine
- la convocation
- le déroulement du Conseil de discipline
- les décisions possibles

#### II - Les principes de droit qui régissent le conseil de discipline

- droit à l'information (accès au dossier)
- droit à la défense (comment ? par qui ?)
- les principes qui régissent les sanctions

#### III - Après la décision ?

- les voies de recours
- l'effacement

### INTERVENANTES

- **Nathalie KILO**, Avocate au Barreau de la Seine Saint-Denis
- **Carole SULLI**, Avocate au Barreau de PARIS, Co-responsable de la commission mineurs du SAF



# Formation en droit des mineurs

Mercredi 5 avril 2023 de 17h00 à 19h00

---

En ligne

## Les procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement de second degré

### PÉDAGOGIE

#### Compétences visées

Connaissance de la réglementation applicable devant les conseils de disciplines concernant les mineurs.

#### Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit des mineurs et particulièrement disciplinaire : avocat.e.s, juristes, éducateurs.trices, magistrat.e.s, parents d'élèves ; pas de prérequis.

#### Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques. Débats.

#### Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

### INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 4 avril.

#### Tarifs :

- Avocat adhérent SAF : Gratuit
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 50€ TTC
- Élève-avocat : Gratuit

### FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB N°2018-001 en date du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation** : 2 heures

PRISE EN CHARGE FIF-PL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – site <http://www.fifpl.fr>

**Pour valider la formation**, il sera **INDISPENSABLE** vous inscrire préalablement en ligne sur le site du SAF : <http://lesaf.org/> de vous connecter à la session de formation en ligne et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.